

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

| |
|---|
| Fiche de prise de décision : BP-2016-026 |
| Direction Bureau de projets |
| Service |
| Objet : Avenant #2 à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec le Promoteur Les Aménagements René Drouin inc. |
| Date : 4 octobre 2016 |

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 16 septembre 2013, le comité exécutif adoptait la résolution CE-2013-10-39 et le conseil de la Ville adoptait la résolution CV-2013-09-39 autorisant la conclusion de l'entente promoteur avec Les Aménagements René Drouin inc. pour le prolongement de la rue de Layon dans le secteur de Saint-Nicolas. Le 2 septembre 2015, le comité exécutif adoptait la résolution CE-2015-10-68 autorisant la conclusion d'un avenant à l'entente promoteur afin de modifier les échéanciers prévus à la clause 3 «Délai d'exécution des travaux».

Lors des travaux de construction des infrastructures, la conduite d'égout pluvial prévue sur la limite de propriété des lots 5 322 375 et 5 322 376 du cadastre du Québec ainsi que l'emplacement d'un luminaire ont été installés uniquement sur le lot 5 322 376 du cadastre du Québec.

De ce fait, il est nécessaire de modifier l'entente ainsi que la résolution CV-2013-09-39.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ANALYSE ÉCONOMIQUE

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

| Coûts/revenus | Impacts | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------|---------|------|------|------|
| N/A | | | | |

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------------------|-------|-------|-------|
| Numéro du projet PTI : _____ | _____ | _____ | _____ |
| Montants | _____ | _____ | _____ |

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____ Date : / /

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 18 octobre et CV du 24 octobre pour permettre la signature de la servitude.

PERSONNES CONSULTÉES

| Nom de la personne | Date (J/M/A) | Champ de compétence |
|--------------------|--------------|---------------------|
| N/A | | |

RECOMMANDATION (énoncé)


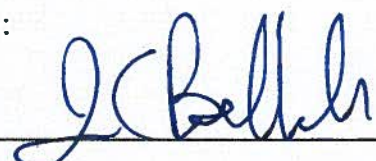
Il est recommandé au comité exécutif

- de conclure l'avenant #2 à l'entente relative à des travaux municipaux intervenue le 8 octobre 2013 avec Les Aménagements René Drouin inc. tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2016-026 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

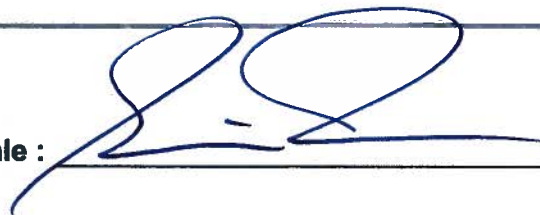
Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

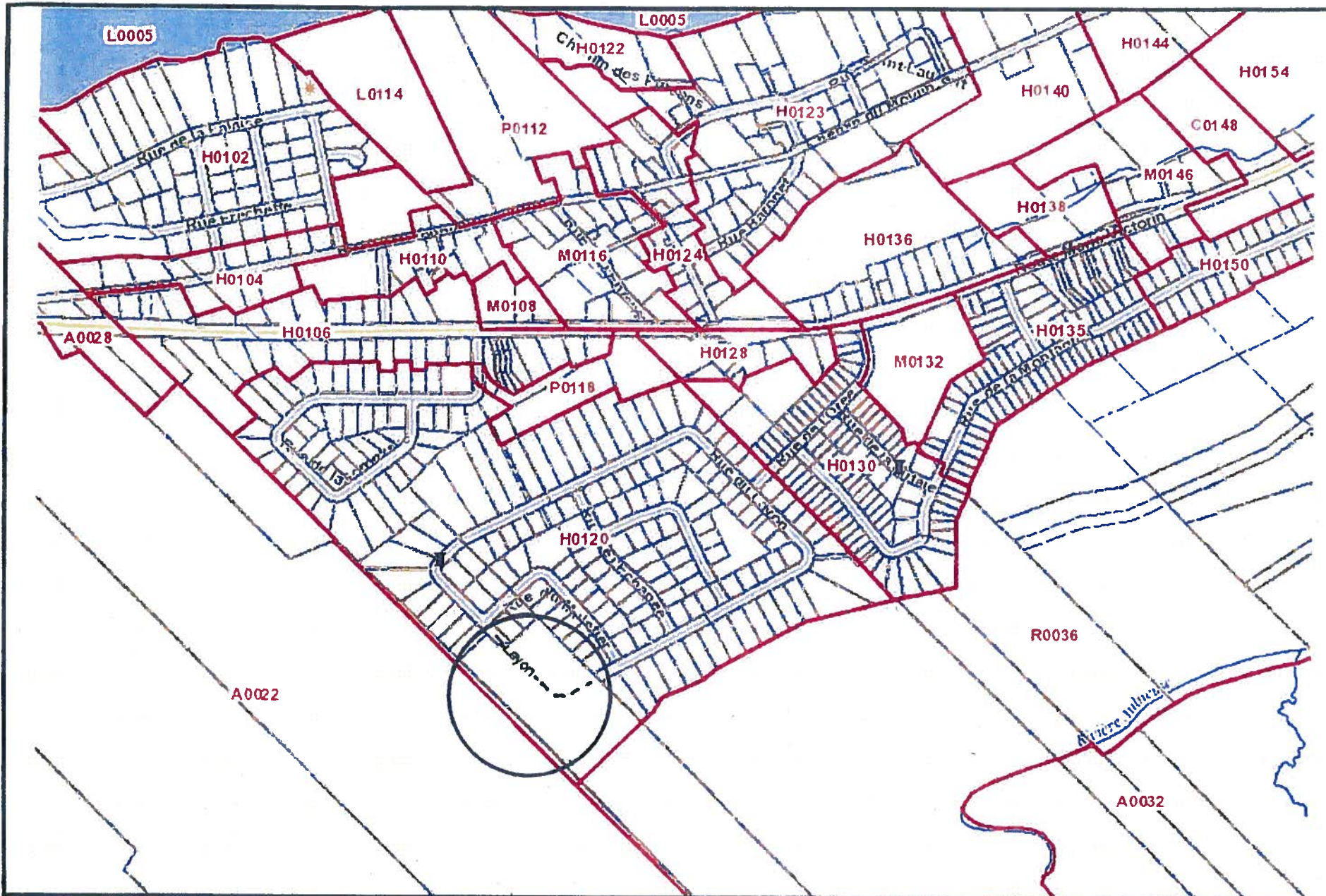
- de modifier la résolution CV-2013-09-39 « Acquisition du lot 5 322 386 du cadastre du Québec et d'une servitude sur les lots 5 322 375 et 5 322 376 de ce cadastre (rue de Layon, secteur Saint-Nicolas » par le retrait du lot « 5 322 375 » au 2^e alinéa.

Liste des pièces jointes :
Annexe A : Plan de secteur
Annexe B : Avenant #2
Annexe C : Description technique minute 29675

| | | | |
|--|--|-------------------------------------|--|
| Préparé par :  Jinny Gosselin | | Titre d'emploi : Chargée de projets | |
| Recommandé par : | | | |
| <div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div> | | | |
| Jean-Claude Belles-Isles, Coordonnateur Bureau de projets | | | |
| Commentaires : | | | |
| Signature de la Direction :  | | Date : 05/10/2016 | |

| |
|--|
| COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE |
| <hr/> <hr/> <hr/> |

Signature de la Direction générale :  _____ Date : 12, 10, 2016



Annexe A

Prolongement rue du Layon, Saint-Nicolas

11/09/2013 04:23:06

Les Aménagements René Drouin inc.



Ville de Lévis - Cette carte n'a aucune valeur légale





**AVENANT #2
ENTENTE RELATIVE
À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

ENTRE :

VILLE DE LÉVIS, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la Charte de la Ville de Lévis, ayant son bureau au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, province de Québec, G6W 7W9, ici représentée par Gilles Lehouillier, maire de la Ville et Me Marlyne Turgeon, greffière par intérim de la Ville, toutes deux dûment autorisés aux présentes aux termes de la résolution adoptée par le comité exécutif dont copie est jointe en **Annexe I** ;

ci-après nommée la « Ville »

ET :

LES AMÉNAGEMENTS RENÉ DROUIN INC. personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège au 14, Des Jardins de Mérici, bureau 1106, Québec, province de Québec, G1S 4Z6, ici représentée par René Drouin, président, dûment autorisé aux présentes en vertu du règlement général d'administration adopté le 4 mars 2013 joint en **Annexe II** ;

Ci-après nommée « le Promoteur »;

Ci-après collectivement nommées « les parties »;

ATTENDU QUE les parties ont signé une entente relative à des travaux municipaux le 8 octobre 2013 (ci-après appelée « l'Entente ») ainsi qu'un avenant relative à des travaux municipaux le 8 octobre 2013 (ci-après appelé «Avenant»);

ATTENDU QUE les parties conviennent de la nécessité de modifier l'Entente ;

ATTENDU QUE la modification désirée concerne le retrait d'un numéro de lot dans les clauses 1.1 b) et 10. 6°;

| Initiales des parties | |
|-----------------------|-------|
| Promoteur | Ville |
| | |

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION DE LA CLAUSE 1.1 « TRAVAUX »

La clause 1.1 « Travaux » de l'Entente est modifiée par le retrait au paragraphe b) du numéro de lot «5 322 375».

2. MODIFICATION DE LA CLAUSE 10. « OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU PROMOTEUR »

La clause 10. « Obligations générales du promoteur» de l'Entente est modifiée par le retrait au paragraphe 6° du numéro de lot « 5 322 375».

3. Le présent document fait partie intégrante de l'Entente.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE AUX ENDROITS ET AUX DATES CI-DESSOUS MENTIONNÉS :

À Lévis, le _____ 2016

POUR ET AU NOM DE LES AMÉNAGEMENTS RENÉ DROUIN INC.

RENÉ DROUIN, Promoteur

et

À Lévis, le _____ 2016

POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE LÉVIS

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

| Initiales des parties | |
|-----------------------|-------|
| Promoteur | Ville |
| | |

DESCRIPTION TECHNIQUE

LOT(S) : Une partie du lot 5 322 376

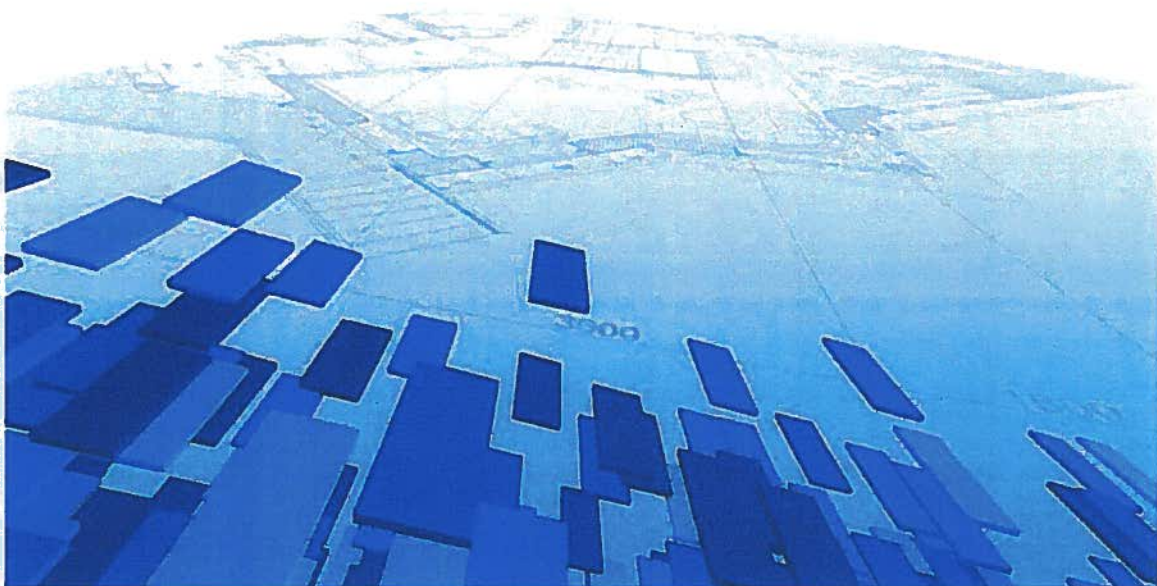
CADASTRE : Du Québec

MUNICIPALITÉ : Ville de Lévis (arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Lévis

MINUTE : 29 675 (Bernard Lemay, a.-g.)

GPLC inc.
Arpenteurs-géomètres



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LÉVIS

DESCRIPTION TECHNIQUE

LOT: Une partie du lot 5 322 376
CADASTRE : Du Québec
MUNICIPALITÉ : Ville de Lévis (arrondissement
Chutes-de-la-Chaudière-Ouest)
CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE : Lévis

Une partie du lot 5 322 376

Cette parcelle de terrain, de figure irrégulière, est bornée et mesurée :

Vers le Nord-Est par le lot 5 322 386 (rue du Layon), mesurant le long de cette limite 5,01 mètres suivant un arc de cercle de 21,00 mètres de rayon ;

Vers le Sud-Est par une autre partie du lot 5 322 376, mesurant le long de cette limite 50,30 mètres ;


vers le Sud-Ouest par le lot 1 961 532, mesurant le long de cette limite 5,08 mètres ;

vers le Nord-Ouest par le lot 5 322 375, mesurant le long de cette limite 49,48 mètres ;

Contenant en superficie : 248,9 mètres carrés

Les mesures de ce présent document sont en mètres (S.I.).

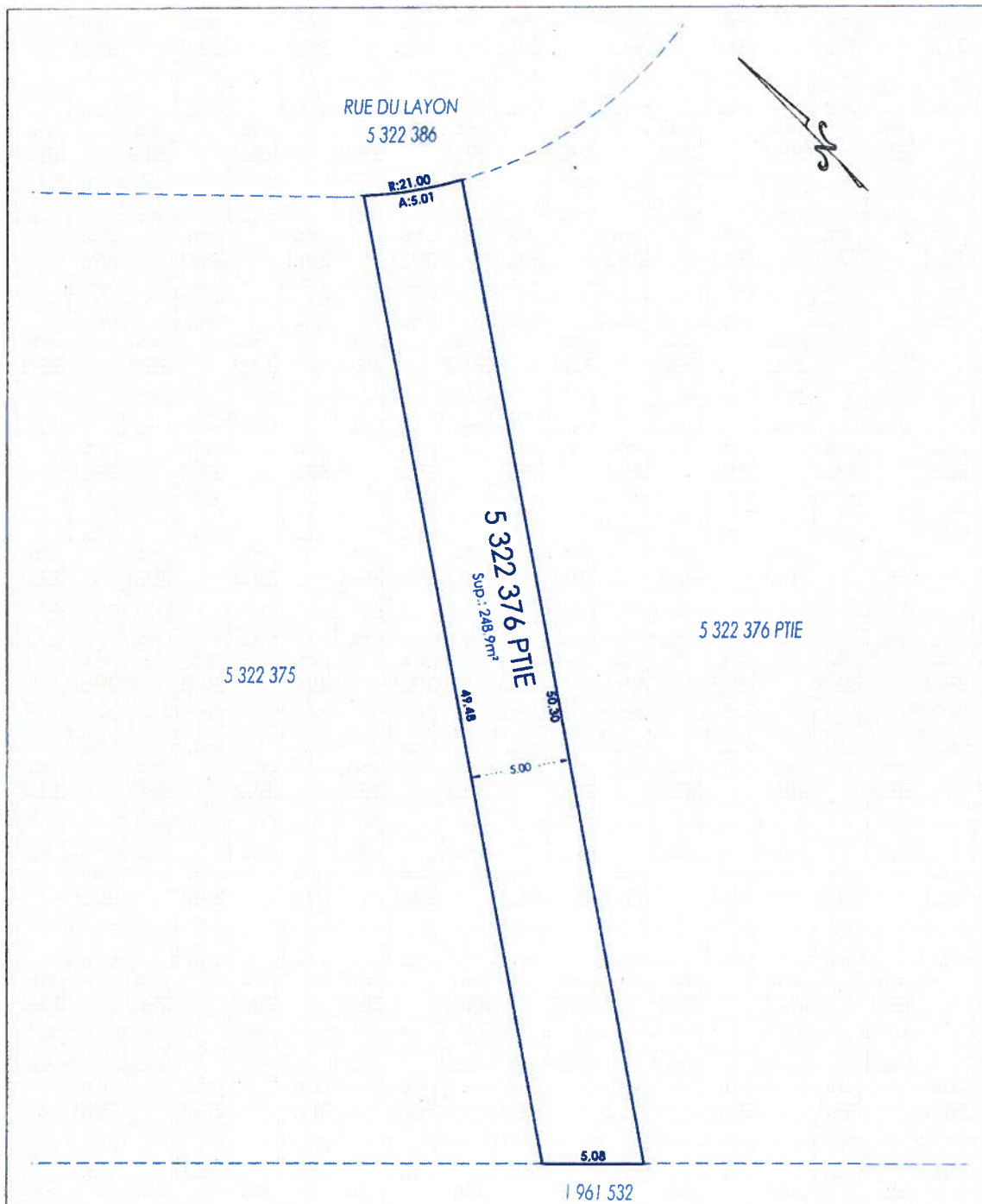
Signé à Québec, le 29 juin 2016 sous le numéro 29 675 de mes minutes.


Bernard Lemay,
arpenteur-géomètre


Dossier : 6682BL-20

Vraie copie de la minute originale
conservée au greffe.

Arpenteur-géomètre



Échelle: 1: 250
 Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.).

| | | | |
|---|----------------------|--|------------------------|
| DESCRIPTION TECHNIQUE (PLAN) | | A la demande de: LES AMÉNAGEMENTS RENÉ DROUIN INC. Pour la création d'une servitude d'égout pluvial | |
| Lot (s) : UNE PARTIE DU LOT 5 322 376 | Cadastre : DU QUÉBEC | Municipalité : VILLE DE LÉVIS (Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) | Circ. foncière : LÉVIS |
|  Arpenteurs-géomètres | | T418-843-1433 GPLC.CA INFO@GPLC.CA 2800, RUE JEAN-PERRIN, BUR 505 QUÉBEC. (QUÉBEC) G2C 1T3 | |
| | | Par: <i>Bernard Lemay</i> BERNARD LEMAY arpenteur-géomètre | |
| | | Vraie copie de la minute originale conservée au greffe | |
| | | Par: arpenteur-géomètre | |
| | | Dossier: 6682BL-20 | Minute: 29 675 |
| | | Calculs: 6682BL | |